

La Chambre s'est réunie à trois heures de l'après-midi.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Desjardins,	MacInnes (Burlington),	Perley,
Angers,	Dever,	Masson,	Power,
Armand,	Dickey,	McCallum.	Primrose,
Bellerose,	Dobson,	McInnes (Victoria),	Read (Quinté),
Bernier,	Drummond,	McKindsey,	Reesor,
Botsford,	Ferguson,	McLaren,	Reid (Caribou),
Boucherville, de,	Gowan,	McMillan,	Robitaille,
Boulton,	Guévremont,	Merner,	Scott,
Bowell,	Kaulbach,	Montplaisir,	Smith,
Boyd,	Kirchhoffer,	Murphy,	Snowball,
Casgrain,	Lewin,	O'Donohoe,	Sullivan,
Chaffers,	Macdonald (Victoria),	Ogilvie,	Vidal,
Clemow,	Macfarlane,	Pelletier,	Wark.
DeBlois,			

L'honorable M. Bowell a présenté un bill (X) intitulé: "Acte modifiant les Statuts révisés en ce qui concerne le département des impressions et de la papeterie publique."

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois au long, maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Bowell, ministre du Commerce, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse du Sénat en date du 28 février 1893, demandant une liste donnant les noms de toutes les personnes employées permanemment ou temporairement à la douane de Montréal le premier janvier 1868; aussi, une liste semblable des personnes ainsi employées le premier janvier dernier, avec indication dans les deux cas, de l'âge, de la nationalité, de la religion, du salaire, de l'occupation et de la date de nomination de chacune d'elles.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session No 77.*)

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le premier rapport du comité spécial nommé pour examiner et reviser le règlement et les formes de procéder du Sénat, ou y faire des additions,